



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



Communautés de Communes :

Causse
de Labastide- Murat

Haute-Bouriane

Pays de Salviac

Quercy-Bouriane

Sud-Bouriane

SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Communes :

Le Bastit

Carluçet

Couzou

Rocamadour

Ussel



Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 995, dite loi Bamier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

SOMMAIRE

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

1- Les élus.....	Page 2
2- Les compétences et la population.....	Page 4
3- Règlement et pouvoir de police.....	Page 4
a- Le pouvoir de police.....	page 4
b- Le règlement de collecte par commune.....	page 5

II – LE SERVICE DES ORDURES MENAGERES

1- Les moyens de fonctionnement et le personnel	Page 6
a- Les moyens de fonctionnement.....	page 6
b- Le personnel.....	page 6
b1- organigramme du personnel.....	page 7
b2- Les absences	page 7
b3- Les emplois contractuels.....	page 8
b4- Les formations.....	page 8
c- Le site internet.....	page 8
2- Le fonctionnement du service en 2013.....	Page 9
a- L'organisation des collectes.....	page 9
b- Le temps de travail.....	page 10
b1- La répartition des heures de collecte.....	page 10
b2- La répartition des heures de véhicules par activités + garage.....	page 11
c- Les tonnages collectés.....	page 12
c1- répartition par lieux de vidage.....	page 12
c2- poids par habitant.....	page 12
c3- le verre.....	page 13
d- les autres activités.....	page 13
d1- Le lavage.....	page 13
d2- La communication.....	page 13
3- Le financement.....	Page 15
a- La TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	page 15
b- La redevance spéciale.....	page 17
b1- les tarifs.....	page 17
b2- la facturation par commune.....	page 19
b3- les moyens de paiement.....	page 20
b4- les impayés.....	page 20
c- Résumé du compte administratif 2013.....	page 21
d- Détail des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	page 22
d1- les dépenses.....	page 22
d2- les recettes.....	page 23
d3- les placements sur compte à terme.....	page 23
4- Le coût du service.....	Page 24
a- La répartition des coûts 2013.....	page 24
b- Les coûts de traitement.....	page 24
b1- l'évolution des coûts de traitement de 2012 à 2013.....	page 24
b2- l'évolution entre 2011 et 2013 par rapport aux tonnages collectés.....	page 25
c- Les coûts de collecte.....	page 26
c1- l'évolution des coûts de collecte de 2012 à 2013.....	page 26
c2- coût des sacs transparents.....	page 27
c3- La répartition des coûts des véhicules.....	page 27
d- Les investissements.....	page 30
d1- Les dépenses.....	page 30
d2- Les recettes.....	page 31
5- Conclusions	Page 31

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que :

"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale."

I - FONCTIONNEMENT GENERAL DU SYNDICAT

1 - Les élus

Président : Jean MILHAU

1^{er} Vice-Président : Gilles VILARD

2^{ème} Vice-Président : Robert LACOMBE

Membres du Bureau : MM. Serge BORIES, Jean-Pierre COLONGE, Bernard COSTES, Mme Nadine GRINFAN, MM. Christian LALANDE, Charles PUGNET, Alain SALGUES.

Membres du Comité Syndical (en 2013) :

Nbre	COMMUNAUTE	COMMUNE	NOM PRENOM	SUPPLEANT
1	du Causse de Labastide-Murat	BEUMAT	PAGES Maurice	EUSEBE Anne
2	du Causse de Labastide-Murat	BLARS	BESSAC Jacqueline	SOIROT Claude
3	du Causse de Labastide-Murat	CANIAC DU CAUSSE	COSTES Bernard	COLDFY Myriam
4	du Causse de Labastide-Murat	FONTANES DU CAUSSE	MIALET Jean-Pierre	DAGNEAUX Stéphane
5	du Causse de Labastide-Murat	FRAYSSINET	TREGOU Paulette	LACAM David
6	du Causse de Labastide-Murat	GINOULLAC	BONNET Jean-Pierre	CELARIE Serge
7	du Causse de Labastide-Murat	LABASTIDE MURAT	VERGNOLE Alain	MARTY Camille
8	du Causse de Labastide-Murat	LUNEGARDE	PLEIMPON Guy	PEYRICHOUX WULFF Alberte
9	du Causse de Labastide-Murat	MONTFAUCON	CALMON Bernard	LAVERDET Michel
10	du Causse de Labastide-Murat	ST SAUVEUR LA VALLEE	COURDES René	LACAM Marie-Pierre
11	du Causse de Labastide-Murat	SENAILLAC-LAUZES	MENUET Clément	SINDOU Jean-Paul
12	du Causse de Labastide-Murat	SENIERGUES	MONESTIER Huguette	MESPOULET Michel
13	du Causse de Labastide-Murat	SOULOMES	PERIE Albert	LAPLACE Paulette
14	du Causse de Labastide-Murat	VAILLAC	SOUCIRAC Jean	PRADIE Aurélien
15	Quercy Bouriane	ANGLARS NOZAC	VERDIER Christiane	JARDIN Thierry
16	Quercy Bouriane	CONCORES	FRANCOUAL Christian	LARRIVE Catherine
17	Quercy Bouriane	FAJOLES	GERARD Dominique	AUSTRUY André
18	Quercy Bouriane	GOURDON	LALANDE Christian	GRIFFOUL Jacques

Nbre	COMMUNAUTE	COMMUNE	NOM PRENOM	SUPPLEANT
19	Quercy Bouriane	LAMOTHE CASSEL	GREPON Bernard	CAPY Léon
20	Quercy Bouriane	LE VIGAN	SANROMA Joseph	FAVORY Jean-Michel
21	Quercy Bouriane	MILHAC	CARMEILLE Gilbert	THOURON Sylvie
22	Quercy Bouriane	MONTAMEL	LOUBIERES Yves	GOETT Roger
23	Quercy Bouriane	PAYRIGNAC	CAPY Patrick	BELLY Yvon
24	Quercy Bouriane	PEYRILLES	BESSIERES Eric	MAGOT Stéphane
25	Quercy Bouriane	ROUFFILHAC	LACOMBE Robert	TOCAVEN Pierre
26	Quercy Bouriane	SAINT CHAMARAND	DELMAS Yvette	FEFFER Sandra
27	Quercy Bouriane	SAINT CIRQ MADELON	MAURY Jean-Claude	MAURY Christine
28	Quercy Bouriane	ST CIRQ SOUILLAGUET	BECQ Christian	COMBES Jacques
29	Quercy Bouriane	SAINT CLAIR	LAMOUREUX Serge	ROUQUIE François
30	Quercy Bouriane	ST GERMAIN DU BEL AIR	BORIES Serge	COCULA André
31	Quercy Bouriane	SAINT PROJET	CLAESEN Léon-Bernard	LEPOINT Alain
32	Quercy Bouriane	SOUCIRAC	MITHIAUX Jean	DESTREL Florent
33	Quercy Bouriane	USSEL	RAJADE Rose	DELAPORTE Hélène
34	Quercy Bouriane	UZECH LES OULES	BETAILLE Marcel	BURTE Elise
35	Cazals-Salviac	CAZALS	MILHAU Jean	LAVERGNE Christian
36	Cazals-Salviac	DEGAGNAC	PUGNET Charles	DUBRULLE Alain
37	Cazals-Salviac	FRAYSSINET LE GELAT	LAVILLE Christian	GUILLOTEAU Gilles
38	Cazals-Salviac	GINDOU	FIGEAC Mireille	CUROUX Dominique
39	Cazals-Salviac	GOUJOUNAC	ROUX Jacques	BESSE Michel
40	Cazals-Salviac	LAVERCANTIERE	VILARD Gilles	VIGNAUD Fabienne
41	Cazals-Salviac	LEOBARD	VAYSSIERES André	CAMPISI Norbert
42	Cazals-Salviac	LES ARQUES	LACOMBE Sylvie	TERMEAU Léonette
43	Cazals-Salviac	MARMINIAC	BESSOU Jacques	FRADIN Odile
44	Cazals-Salviac	MONTCLERA	DUPUY Jacques	POCAT-EARL Romaine
45	Cazals-Salviac	POMAREDE	GRINFAN Nadine	TRALLERO Michel
46	Cazals-Salviac	RAMPOUX	LABORIE Georges	M. LAFON
47	Cazals-Salviac	SAINT CAPRAIS	AUBRY Richard	CLAUDY Philippe
48	Cazals-Salviac	SALVIAC	THEULET Christian	CUMER René
49	Cazals-Salviac	THEDIRAC	MAZEAU Claudine	RENAUX Alain
50	Du Pays de Souillac Rocamadour	CALES	SIMON Eric	TRENEUL Gilbert
51	Du Pays de Souillac Rocamadour	LAMOTHE FENELON	CHARBONNEAU Patrick	RANOUIL Philippe
52	Du Pays de Souillac Rocamadour	LOUPIAC	LASCOMBES Eric	SCHAEFFER Marguerite
53	Du Pays de Souillac Rocamadour	MASCLAT	MALADEN Jean	DELTEIL Danielle
54	Du Pays de Souillac Rocamadour	NADAILLAC DE ROUGE	COLONGE Jean-Pierre	CHASTRUSSE Sylvie
55	Du Pays de Souillac Rocamadour	PAYRAC	FAVORY Jean-Pierre	BARBIERO Christian
56	Du Pays de Souillac Rocamadour	REILHAGUET	RENAUDIN Joëlle	CAUDAUREILLE Jean-Luc
57	Du Pays de Souillac Rocamadour	ROCAMADOUR	SALGUES Alain	ENTEMEYER Ernest
58		CARLUCET	MASBOU DELPON Didier	VERGNE Olivier
59		COUZOU	RIVIERE Sandrine	BOUDOT Daniel
60		LE BASTIT	DESTREL Gisèle	ROBERT Claude

Membres de la commission d'appel d'offres :

Le Président ou son représentant, Messieurs COLONGE Jean-Pierre, THEULET Christian, LACOMBE Robert, CHARBONNEAU Patrick, DUPUY Jacques membres titulaires ; Madame CHASTRUSSE Sylvie, Monsieur CUMER René, TOCAVEN Pierre, FAVORY Jean-Pierre, Madame POCAT-EARL Romaine membres suppléants.

Conseil d'exploitation du SPANC :

Messieurs MILHAU Jean, LACOMBE Robert et VILARD Gilles.

2 – Les Compétences et la population

La volonté des communes regroupées est **la mise en commun de moyens matériels, humains et financiers pour exercer ensemble la compétence obligatoire qui leur incombe : la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés**, service public administratif obligatoire.

Le transfert de la compétence traitement au SY.D.E.D. du Lot a été effectuée le 1^{er} janvier 2003 (décision du comité syndical du 25 mars 2002).

Le SYMICTOM du Pays de Gourdon est composé pour le service des ordures ménagères de :

- 3 communautés de communes,
 - 1 communauté de communes par représentation substitution (pour les communes de Calès, Lamothe-Fénelon, Loupiac, Masclat, Nadaillac de Rouge, Payrac, Reilhaguet, Rocamadour) ;
 - 3 communes indépendantes : Carluet, Couzou et Le Bastit ;
- soit un total de 22 529 habitants** (population insee 2011 – 26 454 habitants DGF)

Le syndicat assure :

- les diverses collectes aux particuliers (déchets recyclables et non recyclables) en porte à porte et en apport volontaire;
- les collectes aux professionnels moyennant le paiement de la redevance spéciale;
- l'acquisition et le lavage des containers;
- l'acquisition et l'entretien des récup'verre;

Le syndicat mixte a été **transformé en syndicat à la carte** par délibération du comité syndical en date du 7 octobre 2005 et arrêté préfectoral en date du 3 février 2006 avec :

- **une compétence générale : élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;**
- **une compétence optionnelle : service public d'assainissement non collectif.**

3 – Règlement et pouvoir de police

a – Le pouvoir de police

L'article 63 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a modifié l'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales rendant automatique le transfert des pouvoirs de police spéciale des maires dans les domaines de l'assainissement, des déchets et de la réalisation des aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, aux présidents des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} décembre 2011.

Concernant la gestion des déchets, le transfert du pouvoir de police a été étendu par la loi du 17 mai 2011 au bénéfice des présidents de "groupements de collectivités".

Les communes de Couzou, Carluçet, Le Bastit et d'Ussel n'appartenant pas à un EPCI compétent dans ce domaine, le pouvoir de police spécial des Maires de ces communes a automatiquement été transféré, sans possibilité d'opposition, au Président du SYMICTOM (groupement de collectivités).

En revanche les maires de ces communes restent compétents en matière de police générale de salubrité et sureté publique, ils sont compétents pour faire respecter la "commodité du passage sur les voies publiques", notamment la gestion de l'enlèvement des encombrants, de l'abandon de déchets dans la nature (articles L2212-2, 5° du CGCT et L541-3 du code de l'environnement).

Pour les autres communes, le président de l'EPCI compétent (communautés de communes) ne pourrait à son tour transférer le pouvoir de police vers le président du syndicat mixte car ce sont "les maires des communes membres de celui-ci qui transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité" (article L5211-9-2 1 al.2 du CGCT). Les maires conservent donc leur pouvoir de police en matière de déchets ménagers.

Concernant l'assainissement non collectif, seuls les EPCI à fiscalité propre sont concernés. **Le syndicat mixte n'étant pas un EPCI à fiscalité propre, le pouvoir de police spécial ne peut pas être transféré à son président.**

b – Le règlement de collecte par commune

Les Maires des communes ont pris un arrêté municipal portant réglementation de la collecte des déchets ménagers et assimilés, permettant l'information des usagers et des communes sur les types de déchets, sur le fonctionnement des services de collecte, sur les bacs roulants, sur la gestion des aires de stockage et les sanctions applicables.

Pour les communes de Couzou, Carluçet, Le Bastit et d'Ussel, le Président du SYMICTOM a pris un arrêté portant réglementation de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

II. LE SERVICE DES ORDURES MENAGERES

1 – les moyens de fonctionnement et le personnel

- Les moyens de fonctionnement

Le fonctionnement du service de collecte nécessite :

- 4 678 containers de regroupement :

25 bacs
OM galva



2 216 bacs
OM 750 L



2 152 bacs
TRI 750 L



118 bacs
TRI 1100



167
récup' verre



- Environ 2 700 bacs individuels pour la commune de Gourdon et les redevances spéciales

- 14 véhicules et 1 remorque :

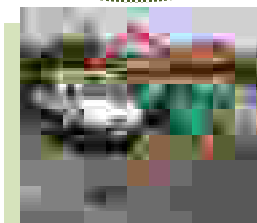
10 Benne à
Ordures



1 benne légère
Cité de Rocamadour



1 camion
Plateau grue



2 véhicules légers
et 1 remorque

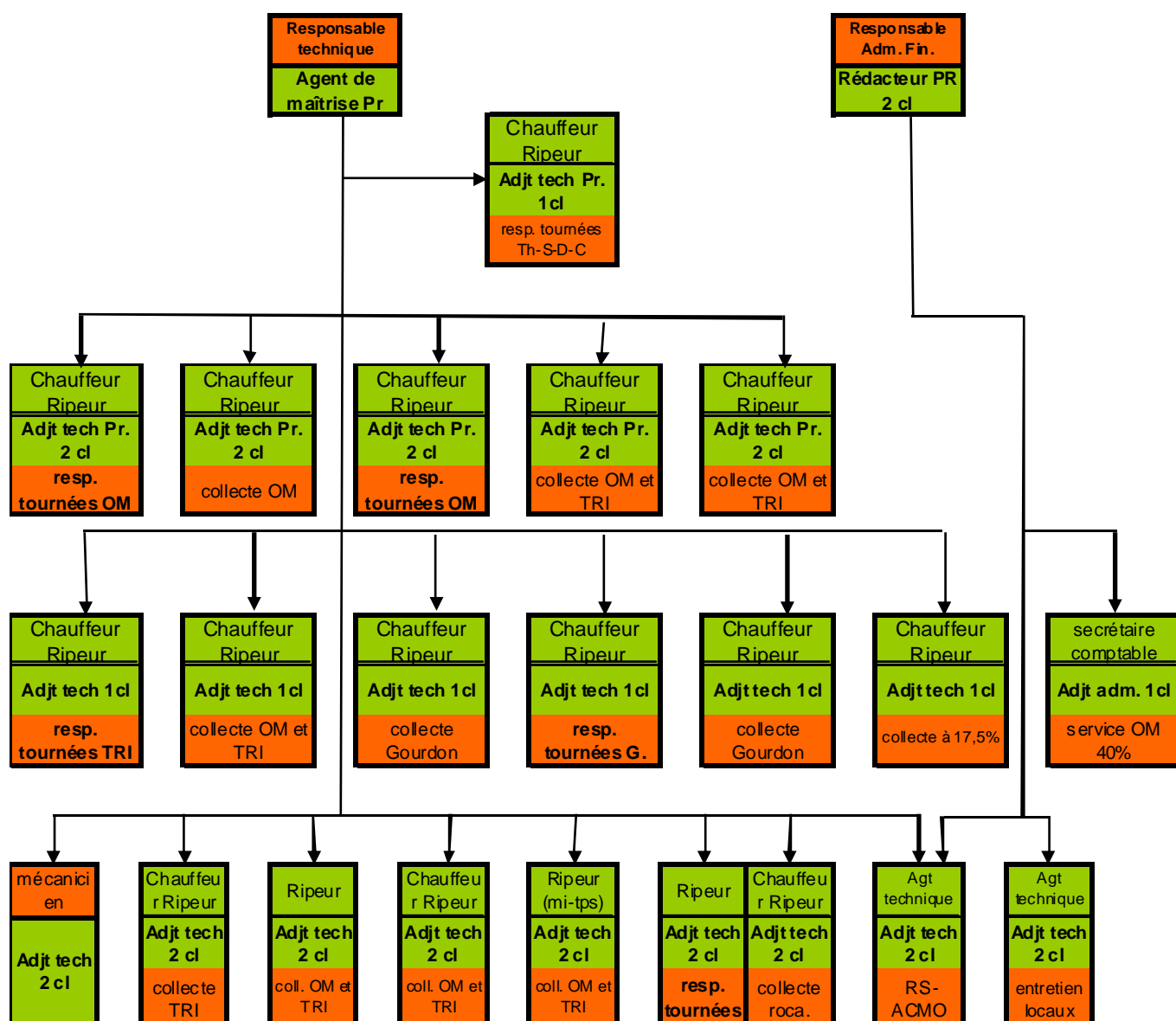


b- Le personnel

Le personnel du syndicat se compose de **26 agents de la fonction publique territoriale** : 24 agents à temps plein et 2 agents à temps non complet soit 24.63 équivalents temps plein.

Pour le service ordures ménagères : 21.15 équivalents temps plein

b.1 – Organigramme du personnel



b.2 – Les absences :

	service technique			service administratif		
	Jours d'absences		nombre d'agents	jours d'absence		nombre d'agents
	2013	2012	2013	2013	2012	
Maladie ordinaire	68	59	7	0	0	
Longue maladie	162	0	1	0	0	
Temps partiel thérapeutique	0	0	0	0	0	
Congé paternité / maternité	0	14	0	0	0	
Absence exceptionnelle	14	7.5	5	0	0	
Total	244	80.5	13	0	0	0
Total jours de travail à faire	4552.77	4552.77		309.92		
% d'absence	5.36 %	1.77%		0.00 %		
Accident de service	0	12	1	-		-

b.3 - Emplois contractuels

Pour la filière technique :

- 2 agents contractuels au mois de juillet et 4 agents contractuels ont été embauchés soit 762h00 en 2013 pour un montant total de 13 339.05 €- (rappel : 807h00 en 2012 et 745h20 en 2011).

- remplacements pour congés de maladie : 1032,41 h soit 18 545.86 € (rappel 2012 : 132h30 soit 2 298 €). Remboursement assurance statutaire =16 301.96 €

b.4 – Les formations :

service administratif :

- secrétaire comptable : 4 jours (les régies et les finances locales) stages CNFPT ;
- responsable service administratif : 5 jours (la rémunération des élus, les régies, perfectionnement excel) stages CNFPT

service technique :

- mécanicien : 3 jours (sur les bennes à ordures ménagères) stage SEMAT
- conducteur ripeur : 1 jour (agent de collecte – prévention des risques professionnels) stage CNFPT.

c- Le site internet

Le site du SYMICTOM a été réalisé avec le Centre Départemental de Gestion du Lot, toutes les informations sont saisies par la secrétaire administrative et comptable du syndicat.

Le site est en ligne depuis début décembre 2013.



2 – Le Fonctionnement du service en 2013

a- L'organisation des collectes

Les collectes d'ordures ménagères et de déchets recyclables sont effectuées en bacs de regroupement sauf pour les cas suivants :



Rocamadour :

La collecte est effectuée dans la Cité grâce à un petit camion adapté aux rues étroites. 2 agents du syndicat travaillent à Rocamadour + 2 saisonniers pour les mois de juillet et août. Il n'y a plus de véhicule au départ de Montcléra pour Rocamadour. Traitement : tous les déchets sont amenés au **centre de traitement de Saint Jean Lagineste.**



Gourdon (zone urbaine) :

La collecte se fait en porte à porte grâce à des bacs individuels. Les OM 2 fois par semaine et le tri 1 fois par semaine. Tous les déchets sont amenés au **centre de traitement de Catus.**



Collecte en sacs transparents en porte à porte :

Dans les gros bourgs Cazals, Salviac, Payrac, Le Vigan, St Germain, Montfaucon et Labastide-Murat, pour la collecte des déchets toutes les semaines depuis fin 2012 afin d'améliorer la qualité du tri.



Collecte en sacs transparents en apport volontaire :

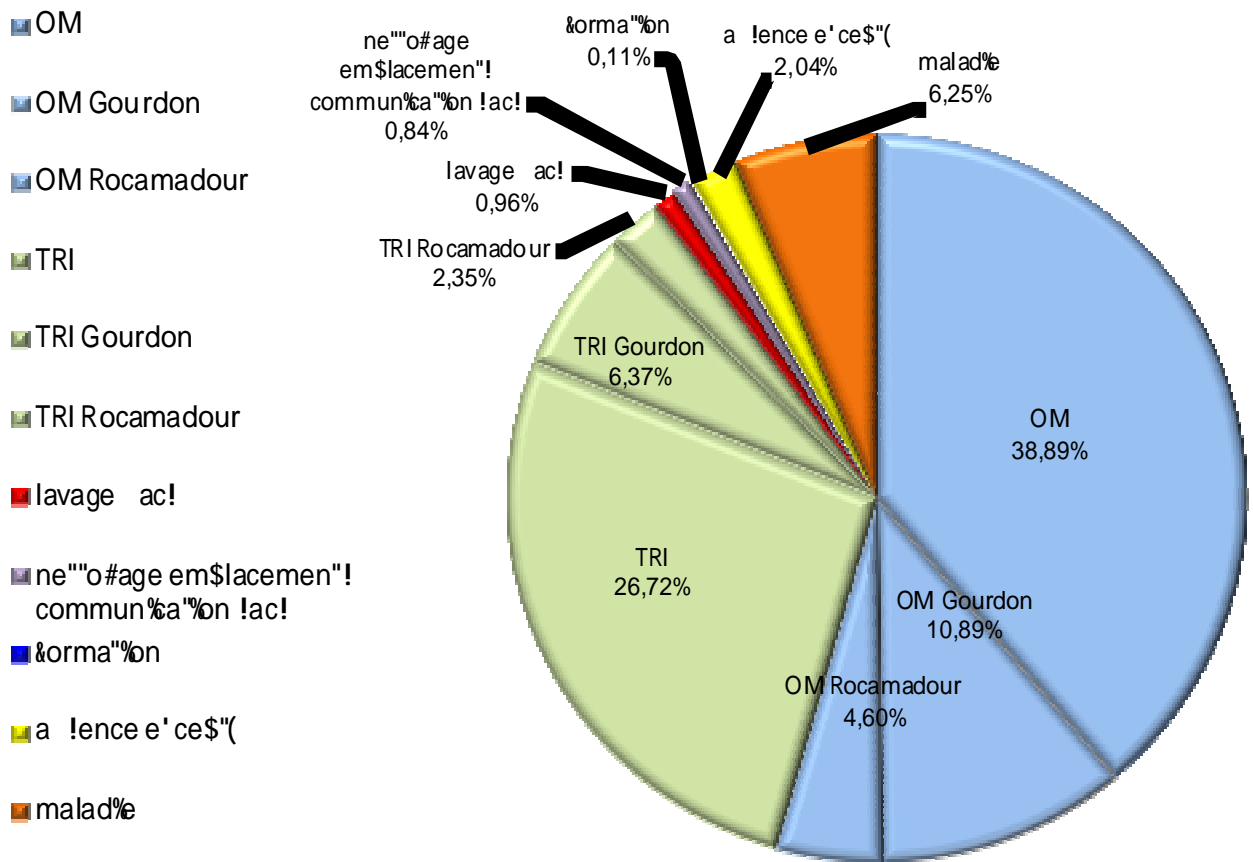
En 2013 la distribution des sacs a été étendue à toutes les communes du syndicat



Les Administrations, les Professionnels et les campings : les déchets assimilables à des déchets ménagers en quantité et en qualité sont collectés moyennant paiement de la redevance spéciale. (voir le détail par commune page 19)

b- Le temps de travail

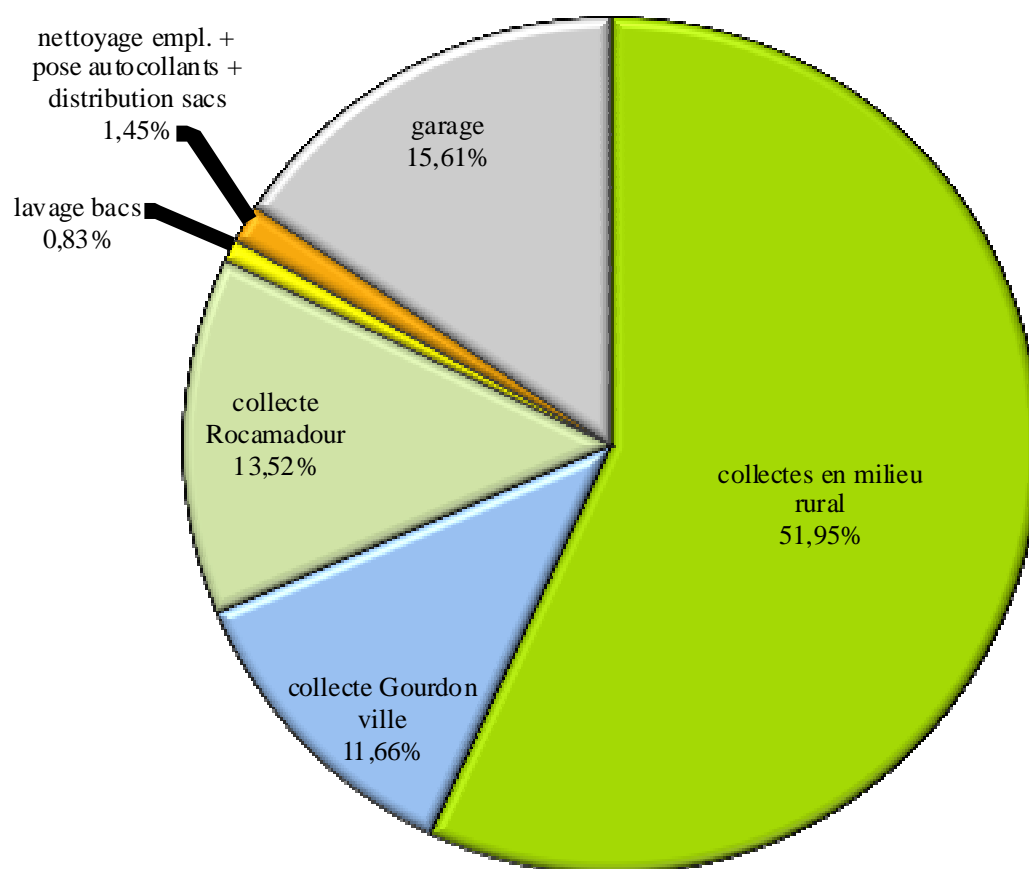
b.1 - La répartition des heures d'agents de collecte



OM 2013 = 54% TRI 2013 = 34 %
 OM 2012 = 61% TRI 2012 = 31 %
 En 2013, plus de lavage qu'en 2012 (32,5 heures)

b.2 - La répartition des heures de véhicules par activité + garage

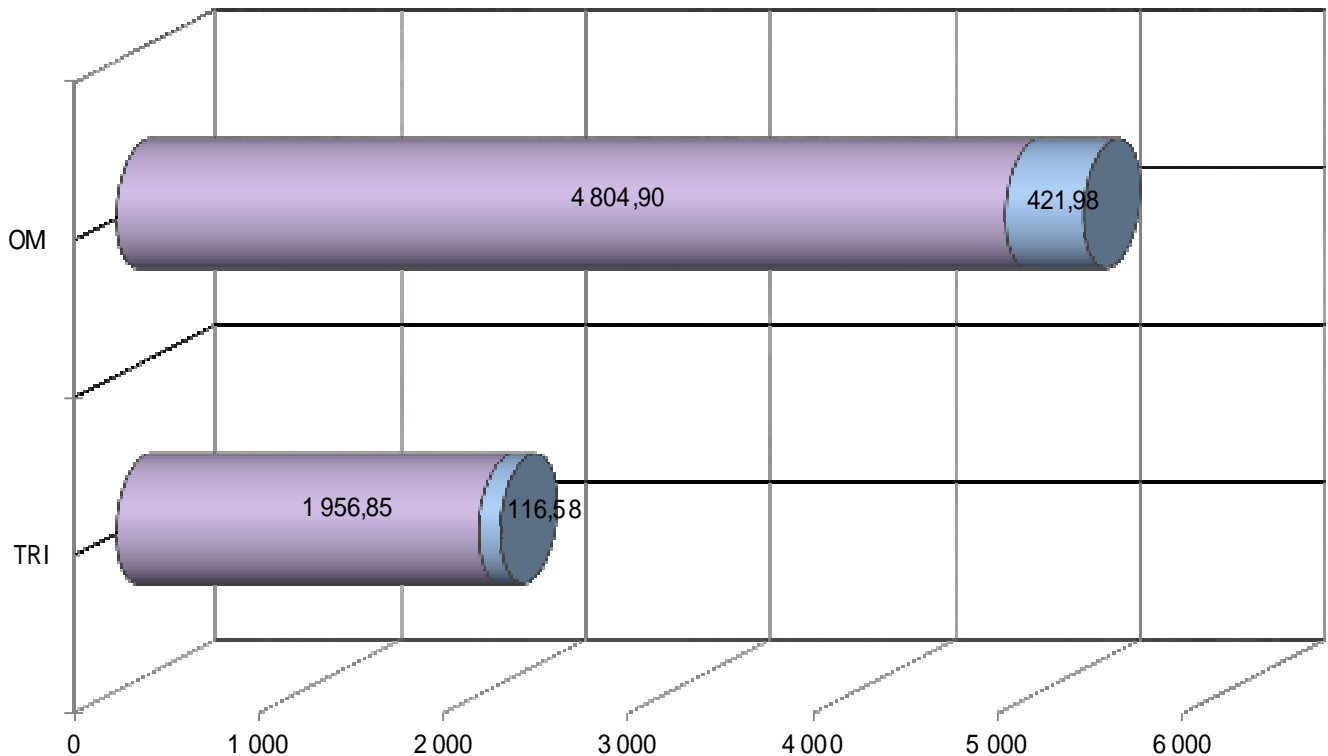
Activités	collectes en milieu rural	collecte Gourdon ville	collecte Rocamadour	lavage bacs	nettoyage empl. + pose autocollants + distribution sacs	garage
Heures	8 413,50	1 723,50	1 998,00	123,00	214,80	2 307,33



c. Les tonnages collectés

c.1 – Répartition par lieux de vidage

Lieux de vidage	TRI				OM			
	2013	2012	écart en tonnes	écart en %	2013	2012	écart en tonnes	écart en %
Catus	1 956,85	1 895,25	61,60		4 804,90	4 970,37	-165,47	
St Jean Lagineste	116,58	105,38	11,20		421,98	404,98	17,00	
Total tonnage	2 073,43	2 000,63	72,80	3,64%	5 226,88	5 375,35	-148,47	-2,76%



c.2 – Poids par habitant

NOMBRE DE KILO PAR HABITANT DGF (26 454)

Années	Poids des OM	Progression en 6 ans	Poids des recyclables	Progression en 6 ans	Poids Total	Progression totale en 6 ans
2013	197,58	-18,69%	78,38	12,63%	275,96	-11,72%
2012	203,20		75,63		278,82	
2011	211,29		73,72		285,01	
2010	221,37		74,16		295,53	
2009	227,00		70,10		297,10	
2008	243,00		69,59		312,59	

c.3 – Le verre



Le verre est collecté par le SYDED du Lot

Pour information, moyenne du Lot :

38 kg par habitant en 2013

38 kg par habitant en 2012

38 kg par habitant en 2011

38,30 kg par habitant en 2010

39,5 kg par habitant en 2009

d. les autres activités

d1. le lavage :

Le lavage se fait en deux étapes :

1- Les agents de collecte, après avoir vidé le container, grattent l'intérieur du bac pour décoller les débris.

2- derrière l'équipe de collecte, l'équipe de lavage, lave l'intérieur et l'extérieur du bac puis applique un désinfectant - désodorisant à l'aide d'un pulvérisateur permettant un dosage concentré et économique.

Le lavage a représenté **246h15** avec 2 agents. (**32h30 en 2012**).

Nombre de bacs lavés : **1 100** (180 en 2012)

Quantité d'eau utilisée : 26 800 litres

Carburant utilisé : - véhicule = 909.62 litres de gasoil
 - nettoyeur haute pression = 200 litres.

Le lavage a été effectué sur les bacs gris (ordures ménagères) dans les bourgs.

d2. la communication :

Depuis 2010, l'agent chargé de la redevance spéciale est affecté, pour une partie de son temps de travail (environ 315 heures en 2013), à la communication auprès des usagers, afin d'améliorer la qualité des déchets recyclables. Depuis 2011, un agent de collecte est associé à cette démarche pour environ 125 h en 2013 (28h30 en 2011 et 84h en 2012).



commune de Labastide-Murat : communication autour des lieux dits près de la piscine et route vers caserne des sapeurs-pompiers.



commune de Dégagnac : communication autour des lieux dits : Mas Teulat, Les Granges, Graulie, Peyrebrune et pose d'un panneau dans le bourg.



commune de Cazals : communication autour du Stade et de la Maison de Retraite



commune de Frayssinet : communication sur toute la commune et pose de panneau d'information sur le tri à côté de l'église et au lieu-dit Pesquié

Pose de panneaux d'information sur le tri :

- au lieu-dit Rétal à Salviac
- au lieu-dit Balières à Pomarède
- dans le bourg à Payrac
- à côté du cimetière à Vaillac
- au lieu-dit Lauzéral à Montcléra
- au lieu-dit Vitarelles à Montfaucon
- dans le bourg à Goujounac

Sensibilisation des professionnels assujettis à la redevance spéciale pour accroître la qualité et les quantités de déchets recyclables sur les communes de : Gourdon (7), Cazals (1), Concorès (1), Rocamadour (5 campings), Salviac (1), Dégagnac (1 camping), Labastide-Murat (1).

Participation à la Semaine du Développement Durable à Gourdon du 1^{er} au 7 avril 2013 : initiation au compostage.

3 – Le financement

Le service est un service public administratif obligatoire il est **exploité en régie directe**. Le service n'est pas assujetti à la T.V.A.

Le financement du service est assuré **par la T.E.O.M.** (taxe d'enlèvement des déchets ménagers) **et la redevance spéciale obligatoire pour les déchets non ménagers** (professionnels et administrations) - dispositions de la loi du 13 juillet 1992.

a – La T.E.O.M. : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct accessoire dû par les personnes **assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties**.

Elle introduit une notion de solidarité à la différence de la redevance (REOM). Sur notre territoire, deux zones ont été instituées avec un taux de TEOM différent car le service rendu n'est pas le même :

- Taux zone rurale : **10,33 %**

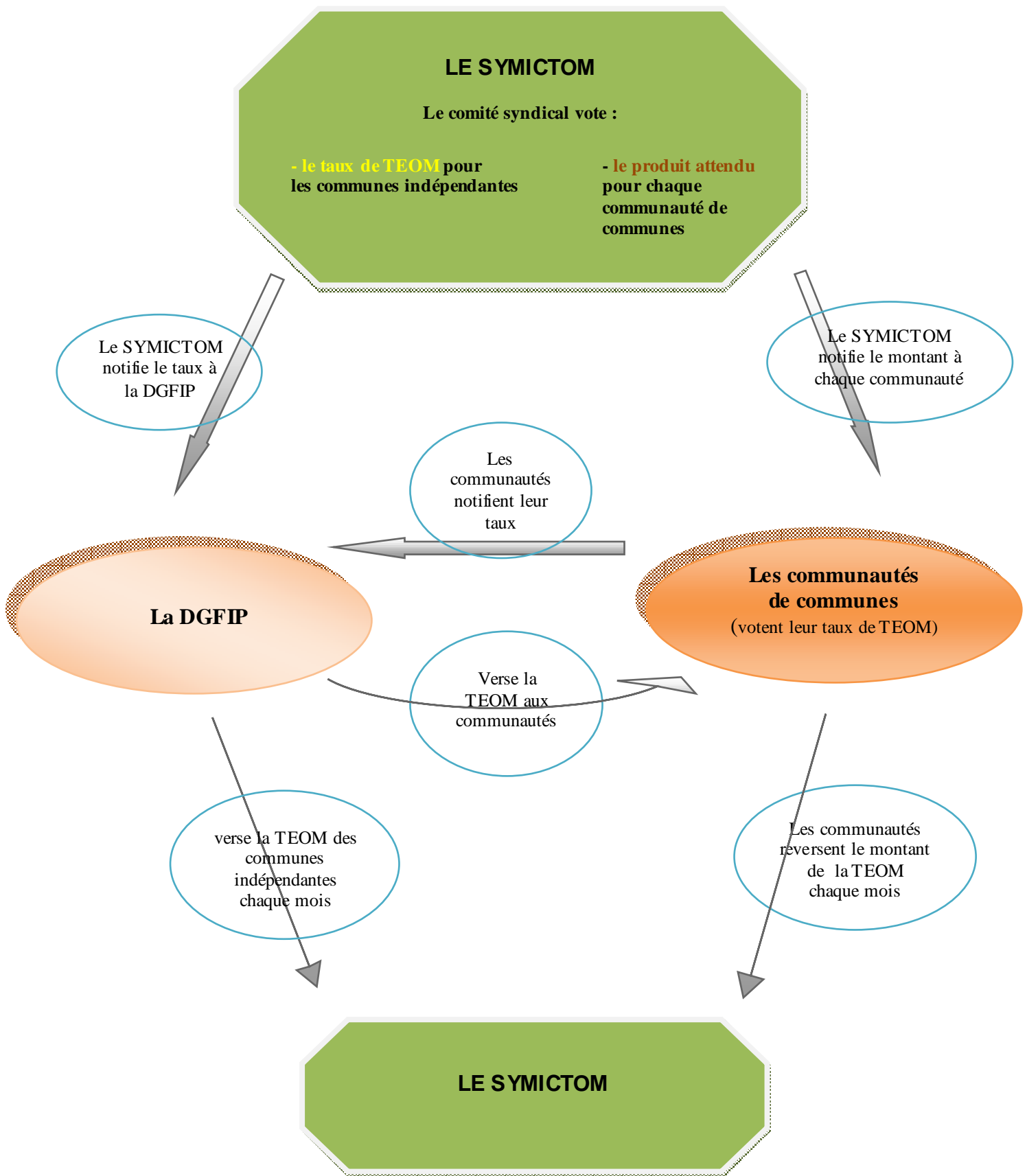
- Taux zone urbaine (Gourdon ville) : **12.56 %**

{ Taux identiques à 2012 }

Rappel des différents taux et montants de TEOM depuis 2008 :

Années	Taux zone rurale	Taux zone urbaine (gourdon)	Évolution en 6 ans	Montant TEOM	Évolution en 6 ans
2013	10.33 %	12.56 %		2 445 211 €	
2012	10.33%	12.56%		2 373 215 €	
2011	10.52%	12.79%	- 5.49 %	2 329 707 €	+ 12.724 %
2010	10.52%	12.79%		2 246 077 €	
2009	10.65%	12.95%		2 224 148 €	
2008	10.93%	13.29%		2 169 202 €	

Le montant de la TEOM a progressé malgré la diminution du taux du fait de **l'augmentation annuelle des bases** notifiées par les services fiscaux et **des nouvelles constructions**.



b – La redevance spéciale

La redevance spéciale est obligatoire depuis le 1er janvier 1993. (Article L.2333-78 du CGCT – lois du 15 juillet 1975 et du 13 juillet 1992).

Son institution est destinée à **résoudre le problème de l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères, mais produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires**. Il s'agit des déchets d'origine tertiaire ou artisanale qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes et pour l'environnement.

b.1 – les tarifs

1- Le tarif des contrats pour les entreprises :

Pour les bacs de 750 litres et plus :

<u>volume des bacs collectés</u>	X	<u>nombre de semaines de collecte</u>	X	<u>nombre de passage par semaine</u>	X	<u>coût au litre</u>	X	6 % <u>Coefficient de participation</u>
Ex. : 750 litres	x	52 semaines	x	1 passage	x	0.0632 €	x	6% = 147,89 € / an

Pour les entreprises industrielles productrices de gros volumes (2 entreprises concernées en 2012):

<u>volume des bacs collectés</u>	X	<u>nombre de semaines de collecte</u>	X	<u>nombre de passage par semaine</u>	X	<u>coût au litre</u>	X	29 % <u>Coefficient de participation</u>
Ex. : 7 500 litres	x	47 semaines	x	1 passage	x	0.0632 €	x	29% = 6 460,62 € / an

Pour les petits bacs :

Forfaits	Bacs 120 litres	Bacs 240 litres
2 passages	118,31 €	177,47 €
3 passages	252,40 €	378,59 €

2- Le tarif des conventions (pas de bacs mis à disposition)

Forfaits	2 passages par semaine	3 passages par semaine
Administration	78,87 €	118,31 €
Commune touristique	92,02 €	138,03 €

3 – Les autres forfaits

Forfaits	Montant
Carton (avec bac)	100 €
Petits volumes (sans bac)	100 €
Petits volumes (sans bacs) avec carte déchetterie	40 €

4 – Le tarif pour les communes (modifié au 01/01/2013)

Forfait par tranche d'habitants DGF :

- de 0 à 200 habitants : 188 € par an
- de 201 à 500 habitants : 250 € par an
- de 501 à 2 000 habitants : 438 € par an
- > à 2 000 habitants : 1 000 € par an

5 - Le tarif pour les manifestations importantes

Ce service n'est plus facturé pour les petites manifestations : repas, fêtes votives, brocantes, vide-greniers...

Le service reste en place pour les **grandes manifestations** : festivals, grandes foires, foires à thème. Les organisateurs doivent demander des bacs supplémentaires selon les besoins.

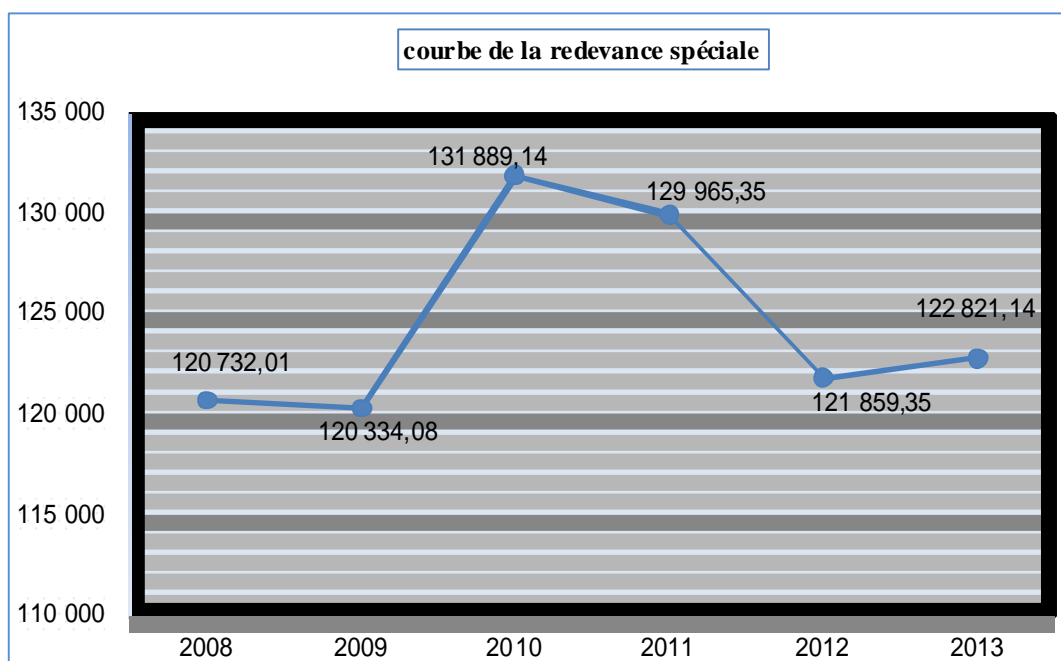
Le tarif est de 20,25 € par container (forfait pour 3 jours), au-delà de 3 jours le container sera facturé 6,75 € par jour supplémentaire.

6 - Le tarif pour le lavage des bacs

Le lavage des bacs est à la charge des entreprises, conformément au contrat. Si cette clause n'est pas respectée, le SYMICTOM se réserve le droit, afin d'assurer la protection de ses agents, de procéder aux lavages des bacs en facturant ce service au tarif de 30 € par bac.

Rappel des montants de redevance spéciale depuis 2008 (déduction des annulations et admissions en non-valeurs) :

Années	Montants
2008	120 732,01
2009	120 334,08
2010	131 889,14
2011	129 965,35
2012	121 859,35
2013	122 821,14



b.2 – la facturation par commune

Communes	total	Communes	total
Beaumat	188,00	Anglars Nozac	350,00
Blars	288,00	Concorès	834,90
Caniac du Causse	250,00	Fajoles	412,00
Fontanes du Causse	188,00	Gourdon	32 228,52
Frayssinet	742,93	Lamothe Cassel	188,00
Ginouillac	250,00	Le Vigan	3 619,89
Labastide-Murat	3 224,86	Milhac	497,89
Lunegarde	188,00	Montamel	188,00
Montfaucon	4 730,98	Payrignac	1 029,56
Saint Sauveur la Vallée	188,00	Peyrilles	423,94
Sénaillac Lauzès	250,00	Rouffilhac	250,00
Séniergues	506,53	Saint Chamarand	397,89
Soulomès	188,00	Saint Cirq Madelon	188,00
Vaillac	188,00	Saint Cirq Souilaguet	188,00
Total CC Labastide-Murat	11 371,30	Saint Clair	6 098,78
Cazals	4 121,30	Saint Germain du Bel Air	2 786,89
Dégagnac	842,77	Saint Projet	369,45
Frayssinet le Gélât	1 045,78	Soucirac	188,00
Gindou	681,39	Ussel	288,00
Goujounac	739,63	Uzech les Oules	250,00
Lavercantière	6 810,62	Total CC Quercy Bouriane	50 777,71
Léobard	397,89	Calès	663,58
Les Arques	345,45	Lamothe Fénelon	685,13
Marminiac	1 476,22	Loupiac	905,53
Montcléra	784,47	Masclat	797,89
Pomarède	350,00	Nadaillac de Rouge	409,26
Rampoux	188,00	Payrac	3 908,03
Saint Caprais	188,00	Reilhaguet	317,40
Salviac	3 199,59	Rocamadour	28 286,20
Thédirac	397,89	Total CC Pays Souillac Rocamadour	35 973,02
Total CC Cazals Salviac	21 569,00		
Carlucet	591,28		
Couzou	388,00		
Le Bastit	862,38		
Pinsac	1 183,10		
Veyrignac	591,55	TOTAL	123 307,34

Admissions en non-valeur en 2013 = 485,92 € (138,03€ pour 2010 + 100 € pour 2011 + 247,89 € pour 2012)

b.3 – les moyens de paiements

1 – le prélèvement automatique

Le paiement par prélèvement automatique a été mis en place en 2008.

Situation en 2013 :

redevance spéciale 2013	Montant facturé	Part du prélèvement en €	Part du prélèvement en %	rappel % 2012
Professionnels Rocamadour (sans campings)	21 883,86	2 948,19	13,47%	11,37%
Campings	13 915,86	3 412,79	24,52%	23,80%
Autres contrats et conventions	58 872,19	1 495,63	2,54%	2,49%
Forfaitaires (sans bacs mis à disposition)	9 620,00	820,00	8,52%	7,78%
Pinsac et Veyrignac	1 774,65	0,00	0,00%	0,00%
Municipalités (60)	16 390,00	0,00	0,00%	0,00%
Manifestations	850,50	0,00	0,00%	0,00%
Total	123 307,06	8 676,61	7,04%	6,64%

2 – TIPI

Afin d'offrir un nouveau moyen de paiement aux professionnels, depuis 2012, nous avons mis en place un système de paiement des factures par carte bancaire TIPI (service de paiements des Titres Par carte bancaire sur Internet) suite à une convention signée avec la DGFIP.

Ce système permet aux usagers de payer, dès réception de leur facture, sans se déplacer ou envoyer le paiement par voie postale, grâce à leur carte bancaire en se connectant à internet sur le site de paiement sécurisé de la DGFIP.

3 – Les frais bancaires

Répartition des frais bancaires	Montant des frais bancaires	Nombre de factures concernées
Paiements par prélèvements	- €	26 factures
Paiements par TIPI	1.25 €	2 factures
Total	1.25 €	28 factures sur 352 factures émises (municipalités et manifestations non comprises)

b.4 - les impayés

IMPAYES au 31/12/2013	
2010	1 152.29 €
2011	300.00 €
2012	2 163.52 €
2013	7 007.50 €
Total	10 623.31 €

c – résumé du compte administratif 2013

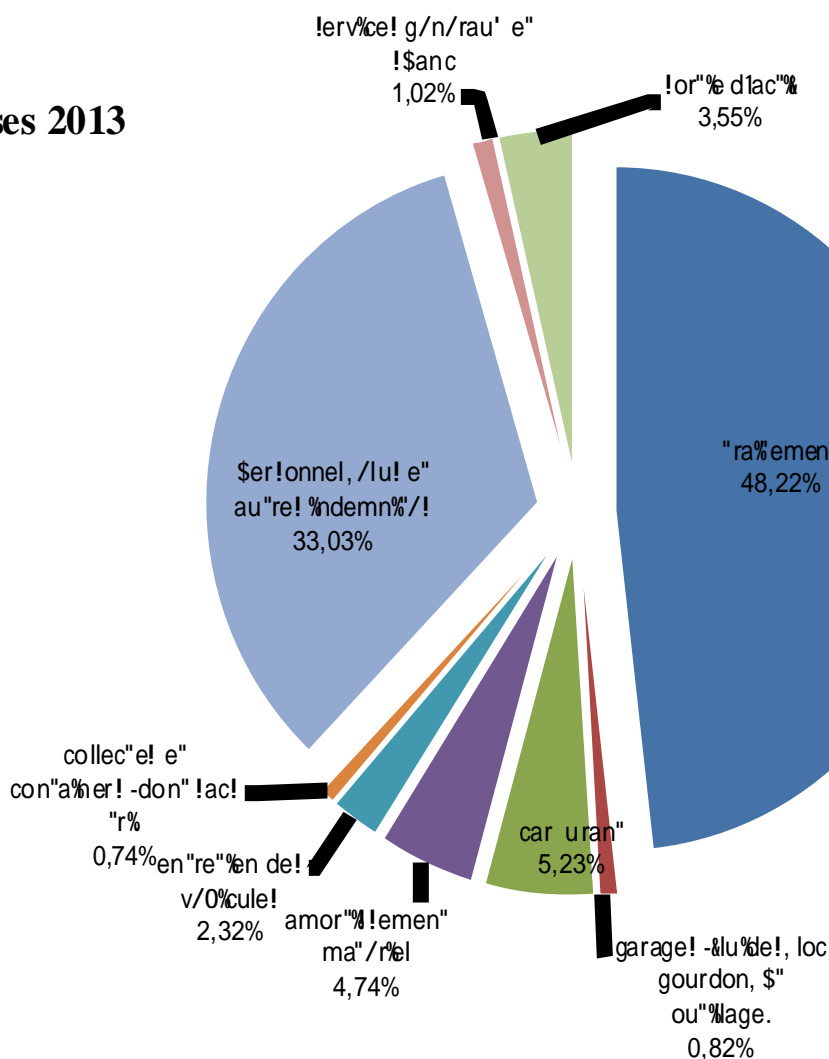
Fonctionnement	Chapitre	Montant en €
1.1 Recettes du syndicat		3 173 572,43
Excédent de fonctionnement reporté	002	335 582,77
Recettes de l'année		2 837 989,66
atténuations de charges	13	23 398,43
Produit des services du domaine...	70	248 723,17
Impôts et taxes	73	2 445 211,00
dotations et participations	74	16 145,00
autres produits de gestion courante	75	2 869,98
produits financiers	76	120,56
produits exceptionnels	77	4 859,00
opérations d'ordre de transferts entre sections	042	96 662,52
opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fc	043	0,00
1.2 Dépenses du syndicat		2 821 732,05
Déficit de fonctionnement reporté		0,00
Dépenses de l'année		2 821 732,05
charges à caractère général	011	285 187,66
charges de personnel	012	921 192,81
charges de gestion courante	65	1 380 498,44
charges financières	66	0,00
charges exceptionnelles	67	879,00
opérations d'ordre de transferts entre sections	042	233 974,14
solde de l'année		16 257,61
Résultat cumulé		351 840,38
Investissement	Chapitre	Montant en €
1.3 Recettes d'investissement		1 069 841,22
solde d'exécution	001	797 660,49
Recettes de l'année		272 180,73
opérations d'ordre de transferts entre sect.	040	233 974,14
dotations, fonds divers et réserves	10	38 206,59
immobilisations corporelles	21	0,00
1.4 Dépenses d'investissement		317 020,08
Déficit de fonctionnement reporté		0,00
Dépenses de l'année		317 020,08
opérations d'ordre de transferts entre sect.	040	95 889,97
dépenses financières	16	0,00
immobilisations incorporelles	20	727,90
immobilisations corporelles	21	220 402,21
solde de l'année		-44 839,35
Résultat cumulé		752 821,14
1.5 Affectation du résultat de fonctionnement		
Report au BP 2014 - section de fonctionnement	002	351 840,38

d – Détail des dépenses et recettes de fonctionnement

d1. Les dépenses :

Fonctionnement	dépenses 2013	dépenses 2012	évolution
traitement	1 360 741,44	1 370 897,85	-10 156,41
garages (fluides, loc gourdon, pt outillage)	23 050,47	19 649,13	3 401,34
carburant	147 521,95	149 995,12	-2 473,17
amortissement matériel	133 837,57	149 697,24	-15 859,67
entretien des véhicules	65 524,60	72 799,33	-7 274,73
collectes et containers (dont sacs tri)	20 994,10	17 512,56	3 481,54
personnel élus et autres indemnités	941 042,58	894 890,38	46 152,20
services généraux et spanc	28 882,77	31 538,82	-2 656,05
sortie d'actif	100 136,57	181,87	99 954,70
total collecte	1 460 990,61	1 336 264,45	124 726,16
TOTAL	2 821 732,05	2 707 162,30	114 569,75

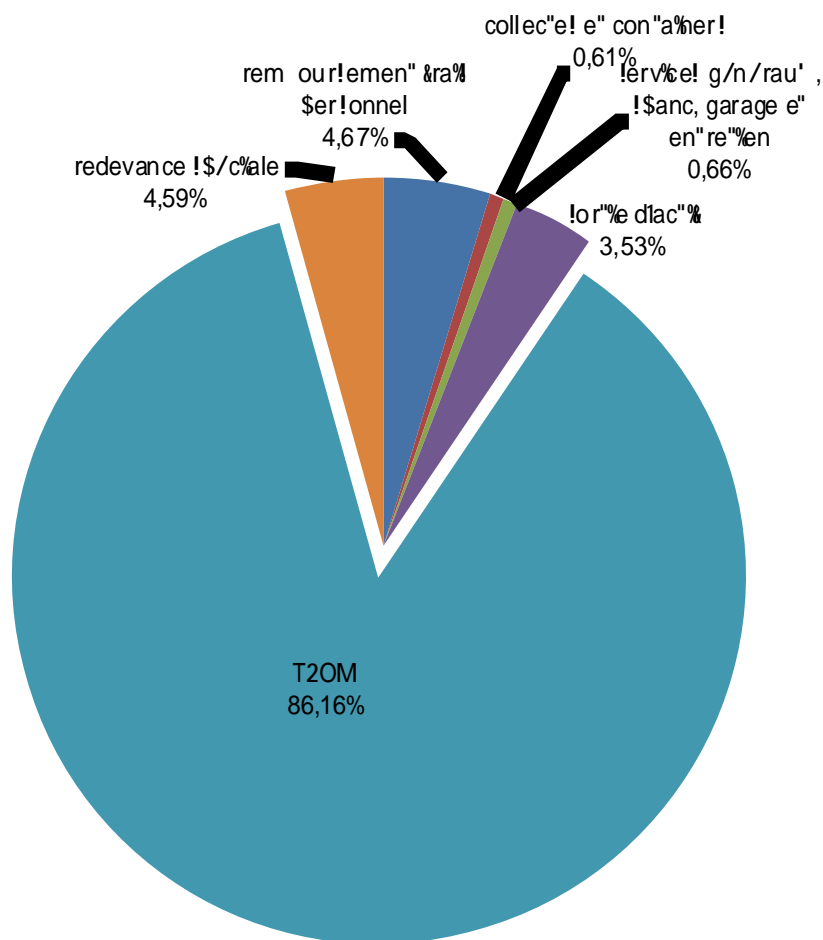
Dépenses 2013



d2. Les recettes :

Fonctionnement	recettes 2013	recettes 2012	évolution
remboursement frais personnel	133 290,72	124 112,34	9 178,38
collectes et containers	17 180,55	16 549,00	631,55
services généraux , spanc, garage et entretien	18 734,36	19 095,07	-360,71
sortie d'actif	100 136,57	181,87	99 954,70
TEOM	2 445 211,00	2 373 215,00	71 996,00
Redevance spéciale	123 436,46	123 457,69	-21,23
TOTAL	2 837 989,66	2 656 610,97	181 378,69

recettes 2013



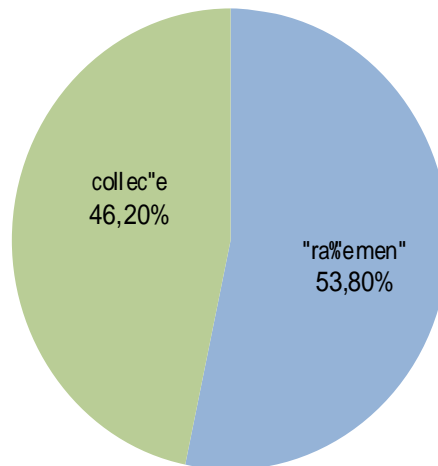
d3. Les placements sur compte à terme :

Années	Montant du Placement	Montant des Intérêts
2009	250 000 €	4 412,50 €
2010	250 000 €	825,00 €
2011	250 000 €	1375,00 €
2012	250 000 €	3450,00 €
2013	250 000 €	350,00 €
Total		10 412,50 €

4 - Le coût du service

a – La répartition des coûts 2013

traitement	1 360 741,44 €
collecte	1 191 648,41 €



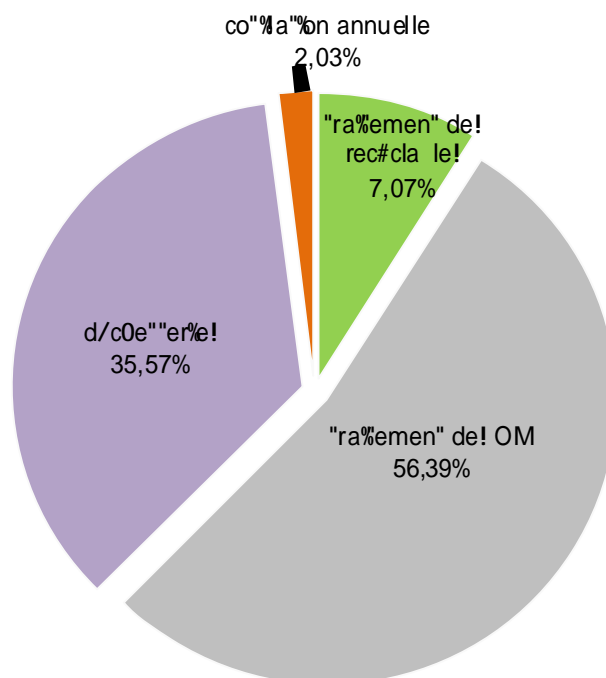
rappel 2012 : collecte = 46,20%
traitement = 53,80%

b – Les coûts de traitement

b.1 – L'évolution des coûts de traitement de 2012 à 2013

Répartition des coûts de traitement payés au	2012		2013		évolution	
	coût	tonnage	coût	tonnage	coût	tonnage
traitement des recyclables	139 143,81 €	2 000,63	122 049,70 €	2073,43	-17 094,11 €	72,8
traitement des OM	747 787,68 €	5 375,35	727 070,14 €	5226,88	-20 717,54 €	-148,47
déchetteries	456 311,12 €		483 966,36 €		27 655,24 €	
cotisation annuelle	27 655,24 €		27 655,24 €		-	
TOTAL	1 370 897,85 €	7 375,98	1 360 741,44 €	7 300,31	-0,74%	-1,03%

répartition des coûts de traitement 2013



b.2 – L'évolution du coût du traitement entre 2011 et 2013 par rapport aux tonnages collectés.

Tonnage OM	5 589,34	5 375,35	-3,83%	5 226,88	-2,76%
Tonnage recyclables	1 950,19	2 000,63	2,59%	2 073,43	3,64%
Total Tonnage OM et TRI	7 539,53	7 375,98	-2,17%	7 300,31	-1,03%
coût traitement OM	737 116,99	747 787,68		727 070,14	-2,77%
<i>Coût trait. OM / Tonne</i>	<i>131,88</i>	<i>139,10</i>	<i>5,48%</i>	<i>139,10</i>	<i>0,00%</i>
coût traitement tri sélectif	92 173,79	139 143,81		122 049,70	-12,29%
<i>Coût tri sélectif / Tonne</i>	<i>47,26</i>	<i>69,55</i>	<i>47,15%</i>	<i>58,85</i>	<i>-15,38%</i>
cotisation SYDED 1,055 €/hbt	27 267,52	27 655,24		27 655,24	0,00%
Total coût du traitement	856 558,30	914 586,73	6,77%	876 775,08	-4,13%
<i>Moyenne coût traitement / T</i>	<i>113,61</i>	<i>124,00</i>	<i>9,14%</i>	<i>120,10</i>	<i>-3,14%</i>

Coût des déchetteries non compris dans les calculs ci-dessus car indépendants des tonnages	2011	2012	évolution en %	2013	évolution en %
	449 914,24	456 311,12	1,42%	483 966,36	6,06%

Baisse globale du coût de traitement de 4.13 % :

- La diminution des tonnages d'ordures ménagères de 2.76% représente une économie de 20 717.54 € par rapport à 2012.
- L'augmentation des tonnages de recyclables +3.64% et la diminution du taux de refus a permis de faire baisser le prix à la tonne de 10 € par rapport à 2012, soit une économie de 17 094.11 €

Augmentation du coût des déchetteries (27 655.4 € soit + 6.06%) suite à l'augmentation du tarif (+1 € par habitant) : 17.50 € HT / habitant pour 25846 habitants (16.50 € en 2012).

Résultats du TRI – évolution depuis 2009

	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de refus	26,10%	27,69 %	18,15%	17,20%	14,96%
Poids par habitant	51,90 kg	53,62 kg	61,76 kg	61,57kg	65,00kg
Prix de la tonne HT	50,60 €	57,00 €	44,80 €	65,00 €	55,00 €

Le tarif des déchets recyclables est calculé en fonction de 2 paramètres :

1°/ le taux de refus : plus celui-ci est faible, plus le tarif baisse (les grilles tarifaires évoluent chaque année).

2°/ la performance par habitant (nombre de kg par habitant) : plus celle-ci est élevée, plus le tarif baisse (système de bonus/malus à la tonne)

Tarification 2013 pour le TRI (grille syded)

Grille taux de refus entrant

Taux de refus	R < 10.3%	10.3% R < 15.3%	15.3% R < 20.3%	20.3% R < 25.3%	R 25.3%
Tarif HT	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €

Grille Bonus / Malus « performance par habitant »

Performance	P 66kg	66kg > P 63kg	63kg > P 57kg	57kg > P 54kg	P < 54 kg
Incidence tarif	- 10 €	- 5 €	0 €	+ 8 €	+15 €

c – Les coûts de collecte

c.1 – L'évolution des coûts de collecte de 2012 à 2013

	2012	2013	écart
personnel - élus - trésorière	770 778,04	807 751,86	4,80%
entretien des véhicules	68 684,60	61 518,00	-10,43%
carburant	149 995,12	147 521,95	-1,65%
garages	19 649,13	22 022,97	12,08%
services généraux	16 558,48	15 182,51	-8,31%
amortissement matériel	149 697,24	133 837,57	-10,59%
divers : collectes et containers	963,56	3 813,55	495,78%
TOTAL	1 176 326,17	1 191 648,41	1,30%

Augmentation des coûts de personnel (+4.80%) :

- service technique : * 2 avancements de grade
* plus 900 heures de remplacement maladie par rapport à 2012.
- service administratif : * augmentation suite avancement de grade courant 2012

Diminution de 10.43 % sur l'entretien des véhicules : diminution des frais de réparation et cession de 2 véhicules (1 bom + véhicule léger).

Diminution des frais de carburant (-1.65%) : dû à une diminution du prix au litre. Cf. bilan carburant page 29.

Augmentation des frais sur les garages (+12.08%) : augmentation d'achat des quantités d'huile pour les véhicules et une légère augmentation du prix et frais de réparation du nettoyeur haute pression (lavage des camions)

Diminution des frais pour "les services généraux" (-8.31%) se répartit de la façon suivante :

- Globalement moins de dépenses en 2013 : fournitures administratives, parutions, frais de vidange...et mais moins de recettes aussi : moins d'intérêt sur compte à terme. Au total un écart de - 533 € par rapport à 2012 ;
- Diminution des frais d'électricité, consultant pour les marchés d'assurances en 2011 et pas en 2012, installation d'une ligne téléphonique en 2011,
- Diminution des dépenses payées pour le SPANC : moins de fournitures administratives et de frais d'affranchissement, soit un écart de - 843 €

La diminution des amortissements du matériel est due à une baisse des investissements en 2012 par rapport à 2011.

Forte augmentation sur "divers collectes et containers" : 2 849 € de plus en 2013. Cette augmentation est notamment due à l'achat de 50 000 sacs transparents supplémentaires. L'atténuation des dépenses est due à l'indemnisation de la part du synde pour compenser les frais de transfert des OM de la commune de Gourdon suite à la fermeture de la décharge de Dégagnac (16 145 €).

Au total, une augmentation globale de 1.30% des coûts de collecte sur l'année 2013 par rapport à 2012. (Rappel : +5.14% entre 2011 et 2012 et + 0.91 % entre 2010 et 2011).

c.2 – Le coût des sacs transparents pour la collecte des déchets recyclables

Années	Nombre de sacs	Montant
2008	50 000	6 142,66 €
2010	50 000	5 977,61 €
2011	100 000	8 611,20 €
2012	200 150	16 517,18 €
2013	250 000	19 734,00 €

L'augmentation du nombre de sacs achetés en 2013 est due à la distribution des sacs transparents sur toutes les communes du syndicat.

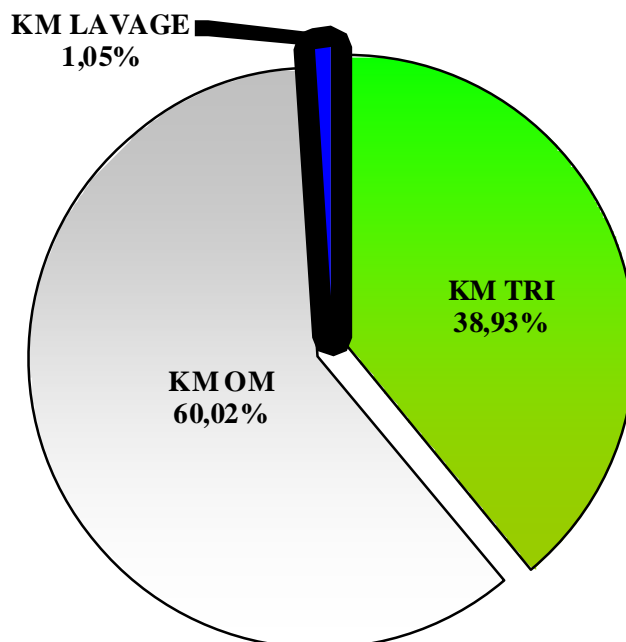
c.3 – La répartition des coûts des véhicules

1 – les véhicules de collecte et de lavage

véhicules	coût fonctionnement		litres carburant	coût carburant	km annuel parcourus	conso. au 100	coût au km	année d'achat	km total du véhicule
	2012	2013	2013	2013					
2015JE46	2 268,95	597,64	463,65	638,45	823	56,34	1,502	1992	383 667
2491JJ46	8 501,43	2 997,62	2 448,17	3 311,77	4 962	49,34	1,272	1995	504 805
4888JM46	5 223,56	4 062,95	5 810,49	7 890,46	12 824	45,31	0,932	1997	536 843
3331JS46	3 547,30	3 966,85	6 011,08	8 060,45	11 732	51,24	1,025	2000	458 443
6301KB46	11 147,27	8 164,05	11 208,15	14 992,35	25 614	43,76	0,904	2004	352 549
947KH46	5 194,86	15 044,46	14 217,71	19 018,02	29 149	48,78	1,169	2006	244 759
9438KH46	6 680,36	3 748,66	9 969,84	13 836,14	24 841	40,13	0,708	2006	173 889
2020KM46	11 038,15	8 581,45	17 672,03	23 638,62	35 965	49,14	0,896	2008	224 958
BL-701-HE	6 871,18	5 560,90	16 981,61	22 715,09	36 831	46,11	0,768	2011	103 385
AB150AT rc	863,80	1 648,64	998,85	1 375,42	8 434	11,84	0,359	2009	36 001
BB335AB	4 521,54	1 773,99	2 004,27	2 781,53	3 576	56,05	1,274	2010	361 138
CP460LN	0,00	3 153,74	16 872,48	22 569,12	36 404	46,35	0,707	2013	36 404
Total sur l'année	59 300,95	104 658,33	140 827,42	231 155,00					

2 – tableau kilométrique pour les collectes (sans la cité de rocamadour)

Véhicules de collecte		KM TRI	KM OM	KM LAVAGE	TOTAL PAR VEHICULE
TOTAL KM		71 125	109 644	1 915	182 684
Litres carburant		33 785,28	52 080,90	909,62	86 775,80
1,337629	Prix TTC	45 192,17 €	69 664,92 €	1 216,73 €	116 073,8€
TOTAL KM (gourdon)		8 661	20 105	0	28 766
Litres carburant		3 606,41	8 367,70	0,00	11 974,11
1,387800	Prix TTC	5 004,98 €	11 612,69 €	0,00 €	16 617,67 €
TOTAL KM (rocamadour)		3 564	7 707	0	11 271
Litres carburant		1 552,43	3 357	0,00	4 909,60
1,377000	Prix TTC	2 137,70 €	4 622,82 €	0,00	6 760,52 €
TOTAL KM		83 350	137 456	1 915	222 721
rappel KM 2012					219 853



3 – les autres véhicules

véhicules	coût fonctionnement		litres carburant 2013	coût carburant 2013	km annuel parcourus	cout au km
	2012	2013				
BERLINGO	582,28 €	639,2	818,58	1 094,96 €	13 032	0,13 €
206	766,90 €	596,39	882,36	1 180,27 €	12 190	0,16 €
C3	0,00 €	0,00 €	203,79	272,60 €	3 351	0,08 €
GRUE	1 450,02 €	322,25	882,4	1 180,35 €	4 450	0,59 €
Total sur l'année		3 570,84 €	2 787,13	3 728,18	33 023,00	0,22 €
C3	3 501,73 €	631,69	502,1	671,49 €	7 550	0,55 €
8727KM46	613,00 €	631,69	1 824,17	2 440,06 €	30 991	0,10€
CZ968AS	0,00 €	14,20 €	203,30	271,94 €	2 799	0,10 €
Total sur l'année		1 277,58 €	2 529,57	3 383,49	41 340,00	0,11 €

4 – Le bilan carburant pour les véhicules de collecte

Les 58 communes :

les 58 communes	2012	2013	Ecart
Total KM parcourus	177 849	182 684	4 835
Total gasoil en litres	84 675,24	86 775,80	2 100,56
consommation aux 100 litres	47,6107	47,5005	-0,1103
Total gasoil en €	116 991,88	116 073,83	-918,05
prix au litre	1,381654	1,337629	-0,044025

Détail de la diminution du coût du carburant (- 918.05 €) :

- 1) – diminution du prix au litre : $84\,675,24 \times 0,044025 \text{ €} = 3\,727,82 \text{ €}$ d'économie par rapport au prix.
 - 2) – augmentation du kilométrage : $4\,835 \times 47,6107/100 = 2\,301,98$ litres de plus
 - 3) – diminution de la consommation au 100 km = $182\,684 \times 0,1103 / 100 = 201,5$ litres de moins
- soit au total $2\,301,98 - 201,5 = 2\,100,48$ litres de plus $\times 1,337629 \text{ €} = 2\,809,66 \text{ €}$ de plus

$$3\,727,82 \text{ €} - 2\,809,66 \text{ €} = 918 \text{ € de moins sur 2013 par rapport à 2012}$$

En 2013, le nombre de kilomètres a augmenté par rapport à 2012 (+ 4 835 km) car le lavage a été plus important et une tournée de recyclables supplémentaire a été mise en place suite à la modification de la fréquence de passage dans les bourgs pour la collecte en porte à porte.

Rocamadour :

Rocamadour	2012	2013	Ecart
BOM = total KM parcourus	12 938	11 271	-1 667
Total gasoil en litres	5 743,42	4 909,60	-833,82
consommation aux 100 litres	44,392	43,560	-0,832
Total gasoil en €	8 063,76	6 760,52	-1 303,24
prix au litre	1,404000	1,377000	-0,027000
Pte BOM Cité = total KM parcourus	8 254	8 434	180
Total gasoil en litres	995,93	998,85	2,92
consommation aux 100 litres	12,066	11,843	-0,223
Total gasoil en €	1 398,29	1 375,42	-22,87
prix au litre	1,404004	1,377004	-0,027001

Détail de la diminution du coût du carburant (- 1 303.24 €) :

- 1) – diminution du prix au litre : $5\,743.42 \times 0.027 \text{ €} = 155.07 \text{ €}$ d'économie par rapport au prix.
- 2) – diminution de la consommation par rapport à la baisse du kilométrage : $1\,667 \times 44.392 / 100 = 740$ litres en moins
- 3) – diminution de la consommation au 100 km = $11\,271 \text{ km} \times 0.832 / 100 = 93.77$ litres de moins
soit au total $740 + 93.77 = 833.77$ litres de moins $\times 1.377 \text{ €} = 1\,148.10 \text{ €}$ moins

$155.07 \text{ €} + 1\,148.10 \text{ €} = 1\,303.17 \text{ €}$ de moins sur 2013 par rapport à 2012

Gourdon :

Gourdon (ville)	2012	2013	Ecart
Total KM parcourus	29 066	28 766	-300
Total gasoil en litres	12 237	11 974	-262
consommation aux 100 litres	42,0992	41,6259	-0,4733
Total gasoil en €	17 368,40 €	16 617,67 €	-750,73 €
prix au litre	1,41939	1,38780	-0,03159

Détail de la diminution du coût du carburant (- 750.73 €) :

- 1) - diminution du prix au litre : $12\,237 \times 0.03159 \text{ €} = 386.57 \text{ €}$ à payer en moins
- 2) - diminution de la consommation par rapport à la baisse du kilométrage : $300 \times 42.0992 / 100 = 126.30$ litres de moins
- 3) - diminution de la consommation au 100 km = $28\,766 \times 0.4733 / 100 = 136.15$ litres de moins
soit au total $126.30 + 136.15 = 262.45$ litres de moins $\times 1.3878 \text{ €} = 364.23 \text{ €}$ de moins

$386.57 \text{ €} + 364.23 \text{ €} = 750.80 \text{ €}$ de moins sur 2013 par rapport à 2012

d – Les investissements

d.1 - les dépenses d'investissement :

Moins-value sur cession (2015JE46)	95 889,97 €
Matériel atelier et travaux électrique	852,17 €
Achat véhicules (BOM + kangoo)	179 503,10 €
Echange standard pont sur véhicule 947	7 117,47 €
Informatique et mobilier	727,90 €
Installation automate sur pompe à carburant	2 457,78 €
Containers et récup' verre	30 471,69 €
- 5 récup' verre	
- 30 containers OM 120 litres	
- 30 containers TRI 120 litres	
- 70 containers OM 750 litres	
- 80 containers TRI 750 litres	
Total des investissements 2013	317 020,08 €

Aucun emprunt n'a été contracté pour financer les achats. Le syndicat n'a pas d'emprunt en cours.

d.2 - les recettes d'investissement :

FCTVA	38 206,59
Amortissement du matériel	133 837,57
plus value sur cession (206+galva)	1 940,00
sortie d'actif (2015JE46)	98 196,57
Total de l'exercice	272 180,73
Solde cumulé précédent	797 660,49
Total cumulé des recettes 2013	1 069 841,22

La section d'investissement présente un déficit de 44 839.35 € € sur l'exercice et un excédent cumulé de 752 821.14 €.

5 - Conclusions

Le coût du traitement a globalement diminué de 0.74 % :

- grâce à la diminution globale des tonnages (-1.03 %) ce qui a engendré une diminution des coûts de traitement d'environ 37 810 € (OM et TRI confondus) ;
- malgré l'augmentation du coût des déchetteries + 27 655 €.

Afin de maintenir ces coûts de traitement, il faut privilégier :

- le **compostage** ;
- l'utilisation des **déchetteries** ;
- l'**amélioration de la qualité des déchets recyclables**.

Le coût de la collecte a globalement augmenté de 1.30% (contre 5.14% en 2012) soit 15 322.24 €.

Les taux de TEOM ont été diminués en 2012 et stabilisés en 2013 et 2014.

À Montcléra, le 28 février 2014
Le Président,

Jean MILHAU